

LISTE DES DOCUMENTS POUR LES DOSSIERS DE DEMANDES DE TRANSFERT

VOUS ETES VENDEUR	VOUS ETES ACHETEUR
<p><u>ARTISAN</u> :</p> <p>1° Lettre de présentation d'un successeur datée, signée et mentionnant le numéro de la licence et le nom du successeur ;</p> <p>2° Avis d'imposition justifiant l'exploitation requise : - 5 derniers avis pour les licences acquises à titre onéreux, - 10 derniers avis + attestation de cotisations RSI, pour les licences acquises à titre gratuit <i>(en cas de décès, liquidation judiciaire, vente forcée, ou inaptitude tous permis, ces documents ne sont pas nécessaires) ;</i></p> <p>3° Copie carte de stationnement ;</p>	<p><u>ARTISAN</u>:</p> <p>1° Lettre de demande de transférer l'autorisation à son profit datée, signée, mentionnant le numéro de la licence et le nom du vendeur ;</p> <p>2° Copie de la carte professionnelle ;</p>
<p><u>SOCIETES</u> :</p> <p>1° Lettre de présentation d'un successeur datée, signée, mentionnant le numéro de la licence et nom du successeur ;</p> <p>2° Copie carte de stationnement ;</p> <p>3° Extrait du K-BIS de moins de 3 mois ;</p> <p>4° Procès-verbal d'assemblée générale autorisant le transfert, signé par les actionnaires ou certifié conforme par le gérant et mentionnant le numéro de la licence et le nom du successeur ; <i>(s'il s'agit d'une EURL, ce document ne sera pas nécessaire) ;</i></p> <p>5° Copie de la pièce d'identité du gérant.</p>	<p><u>SOCIETES</u> :</p> <p>1° Lettre de demande de transférer l'autorisation à son profit datée, signée, mentionnant le numéro de la licence et nom du vendeur ;</p> <p>2° Extrait du K-BIS de moins de 3 mois ;</p> <p>3° Procès-verbal d'assemblée générale autorisant le transfert, signé par les actionnaires ou certifié conforme par le gérant et mentionnant le numéro de la licence et le nom du vendeur <i>(s'il s'agit d'une EURL, ce document ne sera pas nécessaire) ;</i></p> <p>4° Les statuts de la société enregistrés aux impôts (pour les nouvelles sociétés) ;</p> <p>5° Copie de la pièce d'identité du gérant.</p>

Cas particuliers

à fournir en plus des documents demandés ci-dessus

- **Décès** :
 - [Acte de notoriété](#)
 - [Ordonnance du juge des tutelles](#)
(quand les héritiers sont mineurs)
- **Vente forcée** :
 - [Cahier des charges](#)
 - [Procès-verbal de vente aux enchères publiques](#)
 - [Jugement d'exécution du tribunal de commerce](#)
 - Si le matériel (carte, plaque de stationnement et horodateur) n'est pas inclus dans la vente, apporter la preuve que les diligences par lettres recommandées ou par huissier ont été faites par le commissaire-priseur ou l'huissier.
- **Liquidation judiciaire** :
 - [Jugement de liquidation judiciaire](#) désignant le mandataire liquidateur
 - [Ordonnance du juge](#) autorisant la vente
 - Si le matériel (carte, plaque de stationnement et horodateur) n'est pas inclus dans la vente, apporter la preuve que les diligences par lettres recommandées ou par huissier ont été faites par le mandataire.
- **Vente de licence avant 5 ans d'exploitation**
UNIQUEMENT POUR LES LICENCES NON GRATUITES
 - [Décision de la commission médicale primaire départementale du service des permis de conduire de la préfecture](#) du lieu de résidence avec la mention « **inapte tous permis** »

Délai d'instruction de dossier

3 mois à compter du 1^{er} du mois suivant la date du dépôt du dossier, que le dossier soit déposé au début ou à la fin du mois. *Exemple : dossiers déposés le 1^{er} mars, le 15 mars ou le 30 mars 2012, le délai de traitement pour ces 3 dossiers commence du 1^{er} avril au 30 juin, la réponse à la demande de transfert devra être envoyée au plus tard le 30 juin 2012 (sur la base d'une commission de 90 dossiers environ)*